



Déclaration de politique sociale 2024-2030

Introduction

Après 6 années marquées par des crises majeures, la législature 2024-2030 sera pour le CPAS de Grez-Doiceau extrêmement critique et cruciale. Afin de continuer à maintenir (et dans certains cas développer) nos actions vis-à-vis de notre population plus précarisée et en difficultés, nous devons tenir compte de facteurs exogènes tels que les réformes annoncées par les Gouvernements fédéral et régional.

Mais nous devons aussi tout faire en interne pour sauvegarder une maison de repos publique à Grez-Doiceau.

D'autres projets et défis seront aussi majeurs, cette législature dépassera tous les enjeux que nous avons connus ces dernières années.

Les services à soutenir et à développer durant la législature 2024 -2030

Le fonctionnement actuel du CPAS repose sur une organisation couvrant une large gamme de services qu'il faut maintenir et développer. D'autre part, de nouveaux projets doivent aussi voir le jour pour développer l'action sociale au service des citoyens. Ces deux axes, de maintien de l'existant et de développement formeront la trame de ce plan. L'ensemble des activités devront, autant que faire se peut, être menées en bonne intelligence et synergie avec les services communaux de manière à favoriser l'efficacité et les économies d'échelle.

En première priorité, la sauvegarde d'une maison de repos publique à Grez-Doiceau !

La construction de la nouvelle maison de repos et de soins sera le projet phare et indispensable de cette législature. Les efforts entrepris depuis trois législatures et les attentes bien plus longues encore ne peuvent rester sans résultat. Il est plus qu'urgent de faire aboutir ce projet. Il en va du maintien pur et simple d'une maison de repos publique à Grez-Doiceau à court terme.

Le projet de vie a été développé avec le personnel soignant, le comité des résidents et l'aide de spécialistes dans ce domaine. L'obtention de subsides et les autorisations d'extension du nombre de lits sont des acquis précieux mais insuffisants. Le subside de 6 M€ de la Région wallonne datant de 2017, il faudra réussir à le faire majorer significativement.

Celui-ci formera le socle de base indispensable autour duquel devraient pouvoir se développer d'autres services dans le futur. En effet, comme le relève la Cour des Comptes dans son rapport transmis au Parlement Wallon en juin 2021, *« il faut décroisonner les différentes branches de la politique de prise en charge des aînés encore trop conçues et gérées de manière cloisonnée bien qu'elles constituent un maillage interdépendant de solutions d'aide. Les formes intermédiaires (court séjour, accueil de jour, etc.) sont relativement peu intégrées dans les déploiements envisagés. Il en est de même pour les formes alternatives (habitats groupés, intergénérationnels, etc.) qui ne connaissent pas de véritable développement. »*

Après la finalisation du dossier (permis d'urbanisme, plan de financement, marchés publics à commander,...) et la gestion de ce chantier public d'une ampleur jamais connue à Grez-Doiceau pour la commune ou le CPAS, tout le modèle de gestion devra être défini.

De nombreuses grandes lignes ont été fortement réfléchies pour concevoir le bâtiment, mais il reste plusieurs chapitres à écrire avant d'accueillir les premiers résidents. Pensons par exemple à l'écriture du projet de gestion et des objectifs qui seront poursuivis, le cadre budgétaire et la tarification, la façon de mettre en œuvre l'offre de service complétée avec la MRS, l'accueil de jour, les séjours de courte durée,... La gestion et l'opérationnalisation du projet de résidence service doivent également encore être réfléchis et définis. Et puis, au fur et à mesure des réflexions, des sujets et des opportunités pourront se créer avec peut-être une plus grande mutualisation des cuisines (et pas seulement pour notre politique de repas à domicile), de l'accueil d'aînés en journée,...

Ce qui existe doit continuer, être renforcé et développé

L'ensemble des services proposés actuellement par le CPAS de Grez-Doiceau doivent être conservés et se développer en fonction des nouveaux besoins des citoyens.

La guerre aux portes de l'Europe en Ukraine, l'évolution ces dernières années de la réalité migratoires, la crise énergétique, la lutte contre la précarisation des familles (notamment les familles monoparentales), la diminution du pouvoir d'achat, la crise du logement (inadéquation entre les loyers demandés et les possibilités financières d'une partie des gréziens), la lutte contre le non-recours aux droits,... influencent fortement les CPAS aujourd'hui.

Les grands axes d'action sociale peuvent se décliner de la manière suivante :

1) L'encadrement social :

- a. La (re)**construction d'un projet personnel** passe d'abord souvent par l'accès aux aides financières pour l'octroi du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) dans le cadre du Droit à l'Intégration Sociale (DIS) ou d'aides financières ponctuelles mais aussi sous la forme d'un emploi dans le cadre de projets d'intégrations établis avec le bénéficiaire. Cette mission fondamentale passe entre autres par l'accessibilité aux permanences sociales.
- b. **L'aide au logement** se fait sous la forme de la mise à disposition temporaire de logement dans le cadre d'un projet d'accompagnement mais aussi via un encadrement pour la gestion de dossiers « énergie », sous la forme d'aides financières ou avec le soutien du guichet de l'Energie Communal ainsi que la prise en charge de frais ou de garantie locative. Dans ce cadre, de meilleures et plus fortes collaborations avec les organismes publics de gestion de logement telles que l'IPBW et l'ASBW sont essentielles.
En collaboration avec FEDASIL, **l'accueil des étrangers** en phase de régularisation se fait dans les Initiative Locale d'Accueil avec l'encadrement matériel et médical nécessaires.
C'est un volet supplémentaire de l'action du CPAS que nous voulons politiquement important.
Par ailleurs, en accord avec la vision imprimée au niveau communal dans le concept de « commune hospitalière », une collaboration sera proposée avec les citoyens désireux d'accueillir et d'aider les migrants. De même, nous continuerons l'effort de conscientisation et de sensibilisation de la population pour mieux appréhender cette problématique. Un partenariat rapproché avec l'Asbl « Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés » sera davantage structuré.
L'implication des bénévoles dans le cadre de l'accueil des étrangers est importante et déjà bien développée à Grez-Doiceau. Le rôle de chacun devra être bien défini et discuté pour diminuer le risque d'incompréhension, de frustration, voire de conflit.
- c. L'accompagnement à **l'emploi et à la réintégration sociale** passent par une action d'encadrement socio-professionnel, des propositions de formation et de remise au travail ou d'ateliers de valorisation personnelle. Ce service développé en cluster avec les communes d'Incourt et Chastre soutient une vision large qui ne se limite pas à la seule remise au travail mais bien à une reprise d'une vie sociale. Le travail collectif est important mais le projet individualisé d'intégration sociale restera prioritaire.
Le secteur de l'économie sociale visant à contribuer positivement à la société en créant des emplois locaux, durables et porteurs de sens, nous tisserons davantage de liens avec ses acteurs et ce dans le cadre de notre politique d'accompagnement à l'emploi.
La collaboration et les interactions avec l'ALE devront être revues et développées.
Il faut cependant être bien conscient que nous sommes sans doute au maximum de dossiers gérables par notre seul agent ISP (qui par ailleurs dans le cadre du cluster preste

un jour par semaine également à Incourt). Nous serons très attentifs à la mise en application concrète par le Gouvernement fédéral des mesures de limitation des allocations de chômage qui engendreront indéniablement des besoins d'accompagnement supplémentaires.

L'ouverture vers le secteur culturel sera aussi soutenue tel que via l'usage de l'article 27 et le partenariat avec les événements culturels locaux.

La pratique du sport comme vecteur d'intégration sera également prônée. Pour ce faire, davantage de collaboration avec la RCA à travers son service des sports et l'usage des chèques sport seront soutenus.

- d. **L'accompagnement à la gestion financière** de certains allocataires par notre service social est vraiment essentiel pour les conseiller voire les responsabiliser ou les baliser. Le service de médiation de dettes est aussi un levier important et efficace qu'il faut exploiter. Il offre une protection en opposant le poids légal et institutionnel du CPAS face aux créanciers et permet de rétablir l'équilibre financier nécessaire à une pleine autonomie.
- e. Les **partenariats** avec le monde associatif et avec des organismes offrant des services complémentaires à ceux du CPAS doivent être entretenus et développés tels que Sour'dimension, les services d'aides à domicile (ex. : Aide à domicile en milieu rural, ISBW, Aide & soins à domicile, CSD, la Croix Rouge),...
Grâce à ces partenariats, nous pourrions ainsi amplifier l'axe « santé » de notre action, indispensable pour de nombreux citoyens que nous accompagnons. Mais aussi en coordonnant des actions et projets avec la commune pour soutenir les personnes porteuses de handicap, avec les moyens de nos capacités d'initiatives locales.
- f. La problématique des **repas des personnes isolées** a été prise en charge avec succès par la distribution des repas à domicile. Une autre vision peut cependant être abordée en lien avec un accueillant également. Cet « événement » serait l'occasion de réactiver une vie sociale parfois trop réduite. La qualité des repas, autant distribués à domicile que ceux proposés en collectivité doit faire l'objet d'une grande attention et répondre à un cahier des charges alliant adéquatement le prix à la qualité.
Ces services de repas pour les personnes isolées pourraient être amplifiés grâce à un renfort de bénévoles.
- g. Les **permanences d'experts** aux services du citoyen touchent divers sujets telles que l'aide juridique pour une assistance de première ligne et des conseils pour entamer les procédures adéquates sur le plan personnel, professionnel ou administratif (à l'espace social), l'aide psychologique pour un accompagnement du bénéficiaire en perte de confiance et d'équilibre personnel (au Coullemont)

2) **Le Home Renard doit continuer à fonctionner jusque minimum 2028** dans les normes de sécurité et d'hygiène requises. Au vu de l'état du bâtiment, il ne faut pas sous-estimer le défi pour les équipes et les difficultés qui seront rencontrées.

3) **Les services à la petite enfance**

- a. Les différents milieux d'accueil de Baby Boom, Baby Club et Baby Cool sont coordonnés et gérés de manière à offrir une offre optimum en termes de disponibilité et de qualité de l'encadrement. Par ailleurs, la collaboration avec l'ONE est une garantie de qualité au niveau des normes d'hygiène, de sécurité et de formations du personnel.
- b. Une collaboration avec le « Pôle Petite Enfance » communal qui serait relancé (point de contact unique, information, formations et liste de babysitters, système de gardes d'enfants, garde - malades...) assurera un lien cohérent entre petite enfance, écoles

maternelles et primaires et animations extra-scolaires. Une cohésion des différents services d'accueil (accueillantes autonomes et encadrées, service de l'ONE ...) sera favorisée.

La faisabilité de renforcer nos liens avec l'ISBW sera également étudiée.

- c. Soutenu lors la précédente législature, la création de nouveaux milieux d'accueil tel que la crèches du CRFE au Coullemont permettra l'accueil de 42 enfants supplémentaire, et ce conformément à nos exigences de qualité et d'accessibilité afin de répondre aux manques de places et garantir un accès équitable et une offre de qualité.
- d. La candidature de Grez-Doiceau au prochain plan Cigogne de la RW sera très sérieusement étudiée, tout comme l'avenir de Baby Cool qui n'est actuellement pas subventionnée par l'ONE et ne comprends que 10 places. A court terme, son re-déménagement ou non devra être tranché.
- e. Une attention particulière devra être donnée pour à tout le moins stabiliser, si pas diminuer, le cout annuel par enfant que le CPAS accueille dans ses structures.

4) **L'Espace Public Numérique** (EPN) « Au Grez de la Toile » offre une série de services autant de formations que d'assistance dans des projets éducatifs ou culturels basés sur les nouvelles technologies de la communication. C'est un des outils de lutte contre la fracture numérique qui permet l'accès aux nouvelles technologies et à la société de l'information. Sa mutualisation, voire sa réorganisation sous giron communal sera étudiée, tant les services à la population dépassent clairement les bénéficiaires du CPAS au vu de ce que l'EPN apporte aux aînés en coordination avec le CCCA ou en collaboration avec la maison de repos, aux écoles et à l'accueil extra-scolaire.

5) **La mobilité** est un vecteur important pour rompre l'isolement et rester autonome dans ses démarches administratives ou du quotidien. Une aide à la mobilité passe soit par la mise à disposition du taxi social ou par la mise en contact avec des services spécialisés plus particuliers (service privé, bénévolat, services des mutuelles ...). Un point de contact unique est proposé pour renseigner la population afin de trouver la solution la plus adéquate. Notre propre service de transport a été renforcé avec la mise en place d'un deuxième véhicule mais qui n'est effectif aujourd'hui faute d'encadrement. Cette évolution devra être sérieusement étudiée. Ce service est plus compliqué avec le recours à des bénévoles, mais pourra-t-on pérenniser la présence d'une personne en Article 60 ?

6) **La Malle à Grez** a été relancée sous la précédente législature et est un véritable succès. Ce projet ambitieux a été décliné sous différentes manières et avait comme objectif initial de favoriser la rencontre et les échanges sociaux entre générations et milieux sociaux.

Au départ d'un magasin de vêtements prétexte à la rencontre des bénévoles et des citoyens venant déposer ou acheter, cette formule aide en réalité fortement des personnes à acquérir des vêtements à petits prix, mais permet aussi à l'Asbl de redistribuer ses bénéfices pour en aider bien d'autres , le tout grâce aux soutiens des commerçants gréziens qui participent aux différentes actions de solidarité.

De nombreuses familles qui n'émergent pas aux aides du CPAS mais qui rencontrent aussi des difficultés tous les mois doivent pouvoir être aidées par La Malle à Grez. Il faudra trouver le moyen de communiquer et de les atteindre.

La Malle à Grez devra être attentive à ne pas générer des effets d'aubaine pour des personnes moins dans le besoin.

Une attention particulière relative au secret professionnel dans tout ce qui concerne les actions de la Malle à Grez est requise pour les bénéficiaires du CPAS. Recevoir leur accord préalable et explicite permettrait de communiquer leurs noms à la Malle.

- 7) **L'épicerie sociale et la distribution d'invendus** ont été développées avec les acteurs locaux pouvant fournir en aliments périssables ou non périssables. La collaboration mise en place avec la Croix-Rouge rend fortement service à de nombreuses personnes.
Le service social projette en plus de développer le service de distribution de denrées et produits issus du Fond Européen d'Aide aux plus démunis et du Fond Social Européen Plus.

De nouveaux projets doivent aussi voir le jour pour répondre aux demandes de la population et de notre organisation

Outre la nouvelle maison de repos expliquée ci-dessus, plusieurs projets seront développés au cours de cette législature.

- 1) **La professionnalisation et le renforcement de notre offre de logements publics** sera une priorité au cours de cette législature. Une gestion unifiée du parc de logements de la commune et du CPAS sera prônée, tout en gardant une offre diversifiée et complémentaire.
Les liens avec l'IPBW et l'ASBW seront retissés, mais sans fuir notre responsabilité propre et notre pouvoir et devoir d'implication interne.
- 2) **Un pôle « Petit Enfance » d'informations** doit être développé en collaboration avec nos crèches publiques et privées. Il doit assurer un moyen efficace et centralisé de l'information concernant les jeunes parents (listes des milieux d'accueil, informations sur les primes, annuaire médical ...). Ce pôle peut être aussi l'initiateur de conférences ou d'informations spécifiques dans ce domaine. Un lien entre l'accueil de la petite enfance et le milieu scolaire est essentiel pour assurer une transition douce vers cette nouvelle étape de la vie.
Outre le projet du CRFE au Coullemont, la candidature de Grez-Doiceau au prochain plan Cigogne de la Région Wallonne sera très sérieusement étudiée.
- 3) **Une coordination avec la CCCA** (Conseil Consultatif Communal des Aînés) pour permettre à ce conseil d'être aussi le relais des préoccupations et des attentes de nos aînés. Il sera aussi consulté pour évaluer l'impact pour des nouvelles initiatives concernant les seniors et pour favoriser les activités intergénérationnelles. Ceci en bonne coordination avec la Commune et plus particulièrement l'Echevine en charge des aînés
- 4) **La communication externe du CPAS** sera revue et développée pour davantage informer la population de nos actions, projets et services proposés mais aussi des droits des usagers, et ce via des canaux multiples et variés.
- 5) **Le fonctionnement du CPAS** continuera à être questionné et amélioré. Le renforcement de la cohésion des équipes et de l'adhésion à nos valeurs communes sera une ligne de conduite.
 - a) **Les ressources humaines**
 - Nous organiserons une journée de et avec tout le personnel du CPAS dès 2025.
 - Après une analyse de risques psychosociaux réalisée en 2023 pour les crèches, une nouvelle sera réalisée pour le reste du personnel
 - Une attention particulière et continue sera donnée à la charge et la pénibilité du travail. Certaines thématiques sont intrinsèquement liées et transversales telles que les horaires, le télétravail, la cohésion des équipes, les échanges et présences des collègues,
 - Si la RW active de nouveaux barèmes IFIC après négociations avec les syndicats, nous les mettrons en œuvre si la Région s'engage à les prendre significativement en charge.

- b) **L'amélioration de notre communication interne** entre les différents services et le service social. Par exemple, certaines familles dont les enfants sont accueillis en crèche ou certains bénéficiaires des repas à domicile pourraient avoir des besoins qui pourraient être analysés par le service social.
- c) **La gestion de nos bâtiments** et de nos salles avec des points d'attention sur leurs utilisations efficaces et des études pour réaliser des économies d'énergie.
- d) L'opportunité de **développer davantage de synergies avec la Commune** est indéniable. La réflexion d'engager un DGA conjoint avec la Commune sera rapidement menée dans cet objectif.
- e) **Des efforts de rationalisation** seront suivis plus tout au long de la législature, par exemple en continuant la démarche entreprise pour la **gestion et la rationalisation des archives** existantes et pour digitaliser au mieux les nouveaux documents.
- f) **Davantage de numérisation de nos documents**, dont les factures en priorité, est indispensable
- g) **Une nouvelle structure informatique et un système de téléphonie sont indispensables.**
La nécessité de disposer d'un nouveau serveur qui reprendra l'ensemble des sites et organisera des backups externalisés est indéniable.
Quant à la téléphonie, nous réfléchirons avec le service informatique communal pour basculer sur le nouveau serveur téléphonique de la commune conçu pour pouvoir supporter une double institution. Cela permettrait aussi d'unifier notre téléphonie.
- h) **Suivi financier. Optimisation obtention de subsides.** Evaluation et poursuite de la mise du rapport BDO de 2023.

Les budgets

L'impact du projet de la nouvelle maison de repos sera majeur sur le financement des années à venir pour le CPAS. Un plan financier très complet a été réalisé en fin de précédente législature. Il devra être actualisé une fois le calendrier des travaux arrêtés, le budget des subsides régionaux espérons revus, et surtout plusieurs choix posés tels que sur la tarification.

L'agenda pour la réalisation du Plan Stratégique Transversal du CPAS (PST) colle très bien avec ce travail de budgétisation des projets et des lignes de conduite fixées par cette DPC.

Le budget initial 2026 sera un deuxième moment très important pour définir le contexte financier de cette législature.

Déclaration de politique sociale adoptée par le Conseil de l'action sociale le 18/02/2025

*Cateline Vannunen
Directrice générale*

*Nicolas Cordier
Président*